

Programme local
de Prévention des Déchets
Ménagers et Assimilés

2025 – 2031

Un document à impacts positifs

Projet de mise en consultation du public

niort agglo
Agglomération du Niortais

SOMMAIRE

Sommaire	2
-----------------	----------

Introduction	3
---------------------	----------

PARTIE 1	4
-----------------	----------

1 - Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?	5
2 - A qui s'adresse le PLPDMA ?	5
3 - La production de déchets sur le territoire de NiortAgglo	6
4 - Que deviennent les déchets du territoire de NiortAgglo ?	8
5 - La prévention et la réduction des déchets	8
6 - Les enjeux et objectifs du projet de PLPDMA	9
7 - Suivi et évaluation	10
7.1 Gouvernance du projet de PLPDMA	10
7.2 Calendrier d'élaboration du projet de PLPDMA	12

PARTIE 2	13
-----------------	-----------

1 - Un programme en 4 axes et 13 fiches actions	14
2 - Les potentiels de réduction	16
3 - Les coûts évités	18
4 - Les moyens financiers et humains	19
5 - Les fiches actions	20
Les fiches actions	
AXE 1 - Piloter et animer le PLPDMA	21
AXE 2 - Communiquer efficacement sur la prévention des déchets	23
AXE 3 - Sensibiliser et faciliter les changements de comportement	25
AXE 4 - Valoriser, amplifier et déployer les solutions concrètes pour réduire les DMA	29

INTRODUCTION

La Communauté d'Agglomération du Niortais est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche visant à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant notamment sur le changement de comportements des citoyens.

En 2018 les élus communautaires ont décidé de lancer l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Cette démarche a été interrompue par la pandémie Covid_19. Elle est aujourd'hui reprise et le PLPDMA finalisé porte sur la période 2025 – 2031.



PARTIE 1

CONSULTATION PUBLIQUE

Avant d'adopter le PLPDMA, la contribution du public est importante pour s'assurer de la pertinence des actions proposées. Cette consultation publique qui doit avoir une durée minimale de 21 jours aura lieu entre le 21 mai et le 20 juin 2025.

1 - QU'EST-CE QU'UN PLPDMA ?

L'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est **obligatoire pour les collectivités chargées de la collecte des déchets** depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15- 1 du code de l'environnement (modifié par la loi n° 2010- 788 du 12 juillet 2010, art. 194, V).

Un PLPDMA détaille, à l'échelle du territoire, les actions et moyens à mettre en œuvre pendant les **6 prochaines années** pour atteindre les objectifs de réduction des déchets fixés au niveau national, régional et local.

Le PLPDMA concerne les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) :

- Les **déchets ménagers**, c'est-à-dire les déchets des particuliers : ordures ménagères, emballages recyclables, verre, et déchets apportés en déchèterie.
- Les **déchets assimilés**, c'est-à-dire les déchets des professionnels (établissements publics et entreprises), qui peuvent être collectés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

LE CADRE LEGISLATIF

La loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte et la loi AntiGaspillage pour une Économie Circulaire fixent des objectifs nationaux de réduction des déchets :

- **Réduire de 15%** les déchets ménagers et assimilés d'ici 2030 par rapport à 2010 ;
- **Réduire de 50 %** le gaspillage alimentaire entre 2015 et 2030 ;
- **Réduire de 50 %** les déchets admis en installation de stockage (enfouissement) entre 2010 et 2025 ;
- **Porter à 65 %** les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique de 2010 à 2025.

2 - A QUI S'ADRESSE LE PLPDMA ?

Compte tenu des gisements prioritaires préalablement identifiés, le présent programme d'actions s'adresse aux acteurs suivants, installés sur le territoire :

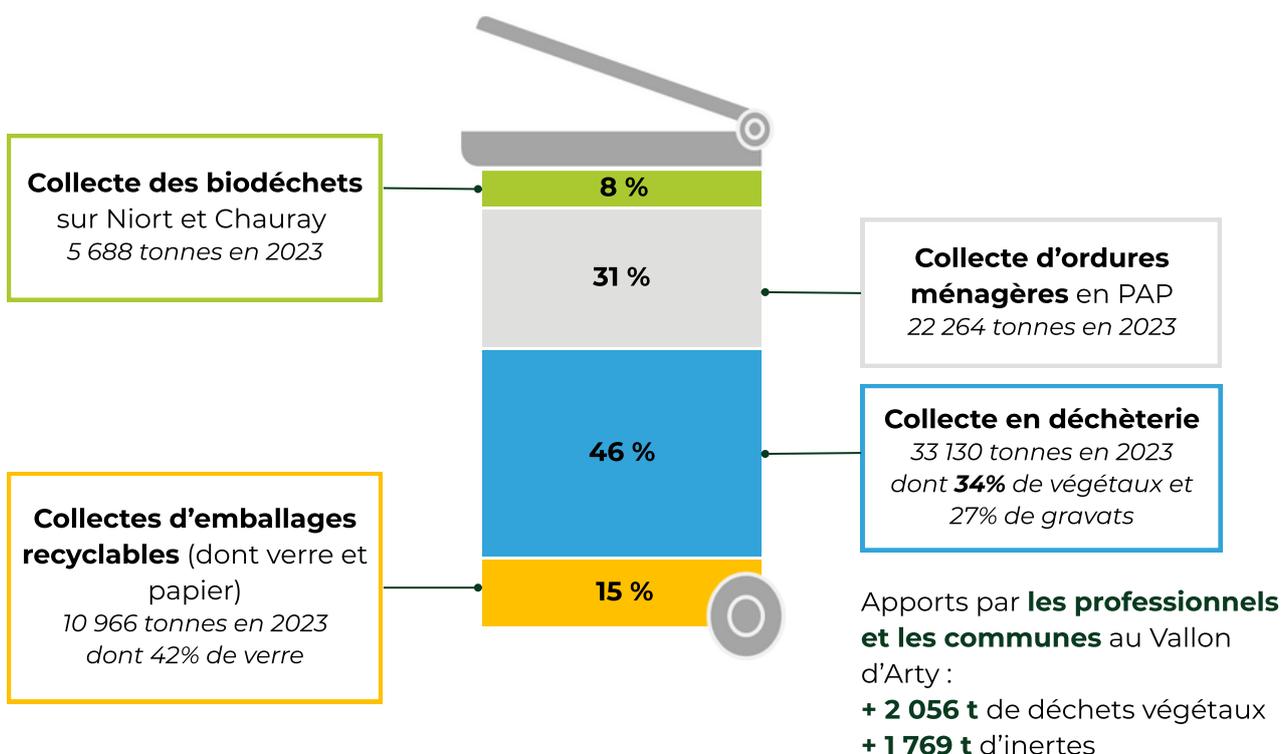
- Ménages
- Entreprises
- Associations locales
- Collectivités

3 - LA PRODUCTION DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE NIORTAGGLO

La communauté d'agglomération du Niortais rassemble 40 communes du département des Deux-Sèvres.

En 2023, **72 308 tonnes de DMA ont été collectées sur le territoire de la CAN**, dont 22 264 tonnes d'ordures ménagères résiduelles.

La répartition des DMA collectés par la CAN peut se schématiser comme suit :



Représentation schématique de la répartition des DMA collectés par la CAN en 2023

Chaque habitant produit en moyenne **594 kg de déchets par an**.

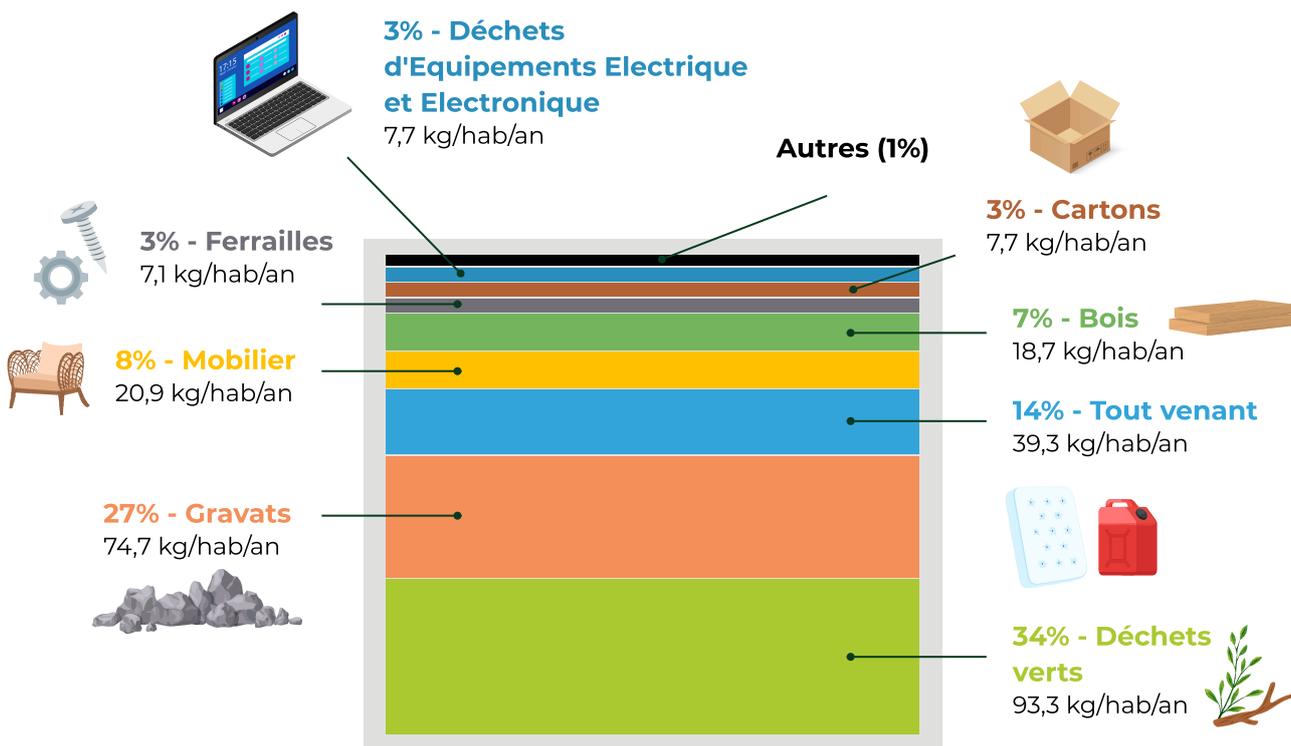
- **Ordures ménagères résiduelles (OMr)** : 183 kg/hab/an
- **Biodéchets** : 47 kg/hab/an
- **Déchets recyclables** : 90 kg/hab/an dont :
 - Emballages ménagers : 49,77 kg/hab/an
 - Verre : 38,05 kg/hab/an
- **Déchets collectés en déchèterie** : 274 kg/hab/an

La CAN dispose d'un réseau de 11 déchèteries, accessibles aux particuliers et aux professionnels (sous condition) avec contrôle d'accès.

Quatre de ces déchèteries disposent de locaux pour le réemploi. Ces locaux sont exploités par les associations partenaires lors de permanences sur site.



Les déchets collectés en déchèterie en 2023 sur le territoire se répartissent de la façon suivante :



4 - QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS DU TERRITOIRE DE NIORTAGGLO ?

Les déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire, hors inertes (gravats), sont traités de la manière suivante (données rapport annuel 2023) :



Le taux de valorisation global est donc de 56,8 % en 2023, pour un objectif visé à horizon 2025 de 65%.

5 - LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

NiortAgglo a engagé depuis plusieurs années des actions favorisant la prévention et la réduction des déchets.

SENSIBILISATION

En 2023, **180 animations** de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets ont été réalisées, dont 73 auprès du public scolaire.

Le programme "Maison et jardin au naturel" a permis d'organiser **8 animations** regroupant 51 participants



Eco-manifestation

Aide à l'achat de **couches lavables**

Réemploi

(partenariat ressourceries du territoire)

Ateliers de réparations

Compostage individuel et collectif

Donnez-Prenez

Maison zéro déchets

Numéro vert et communication corrective

Aide à la **location de broyeurs & broyeurs mutualisés** pour les communes

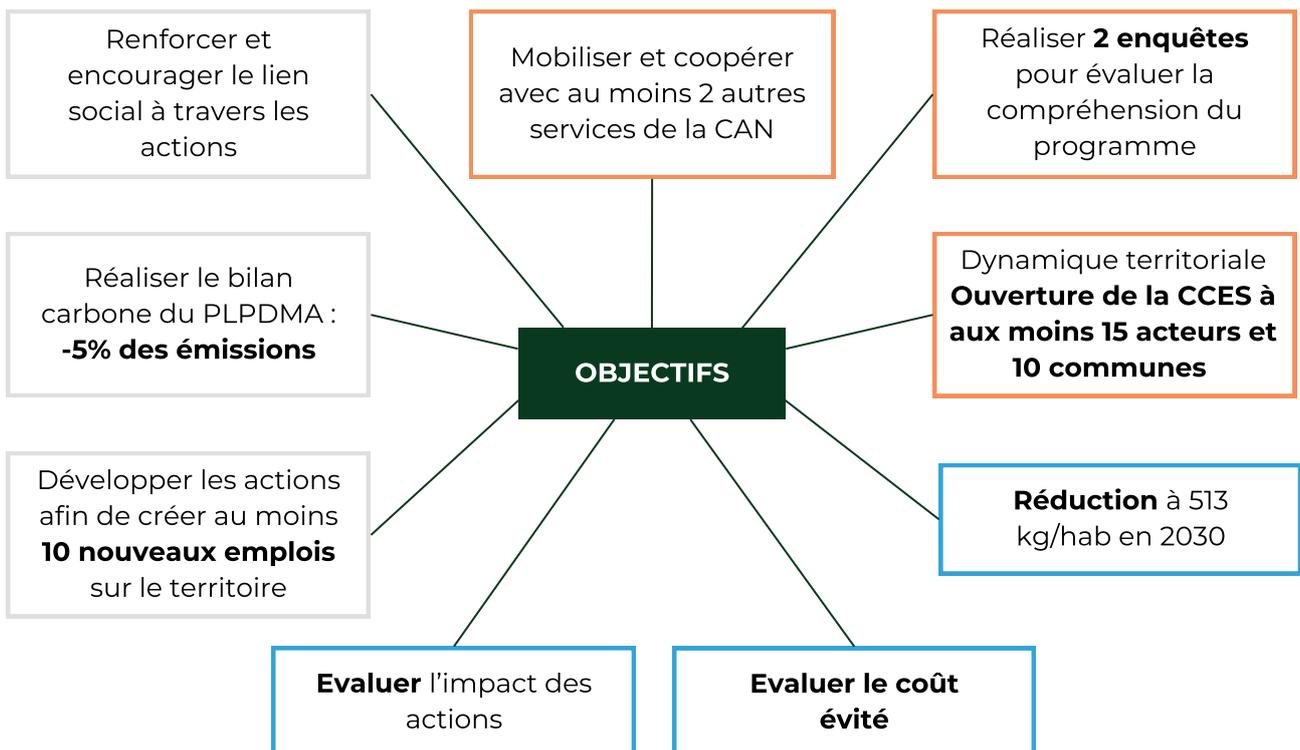
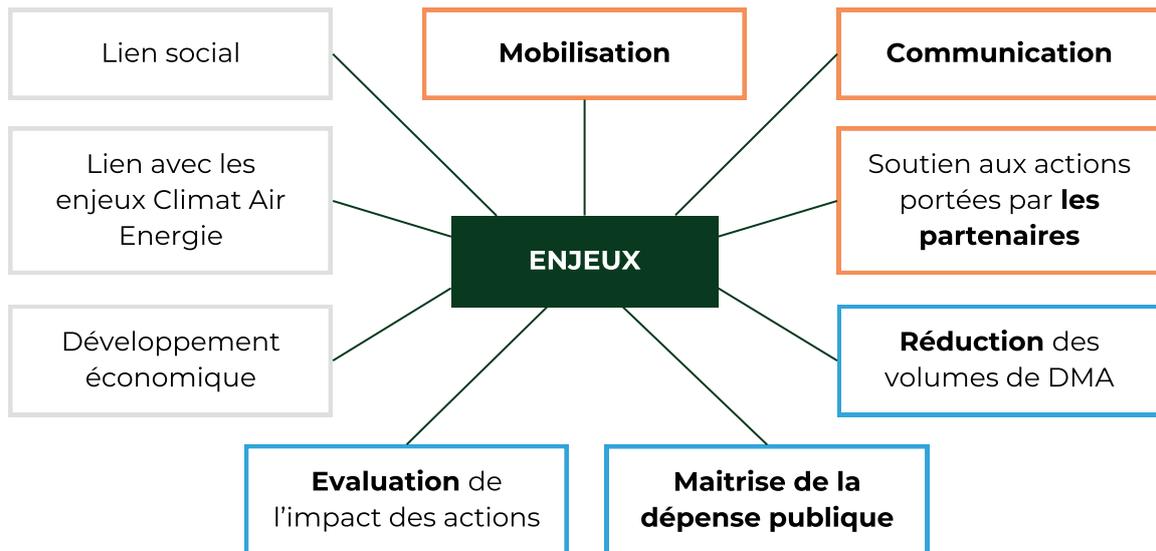
Mise en place du **contrôle d'accès et limitation à 24 passages/an**

Tarification spécifique pour les professionnels



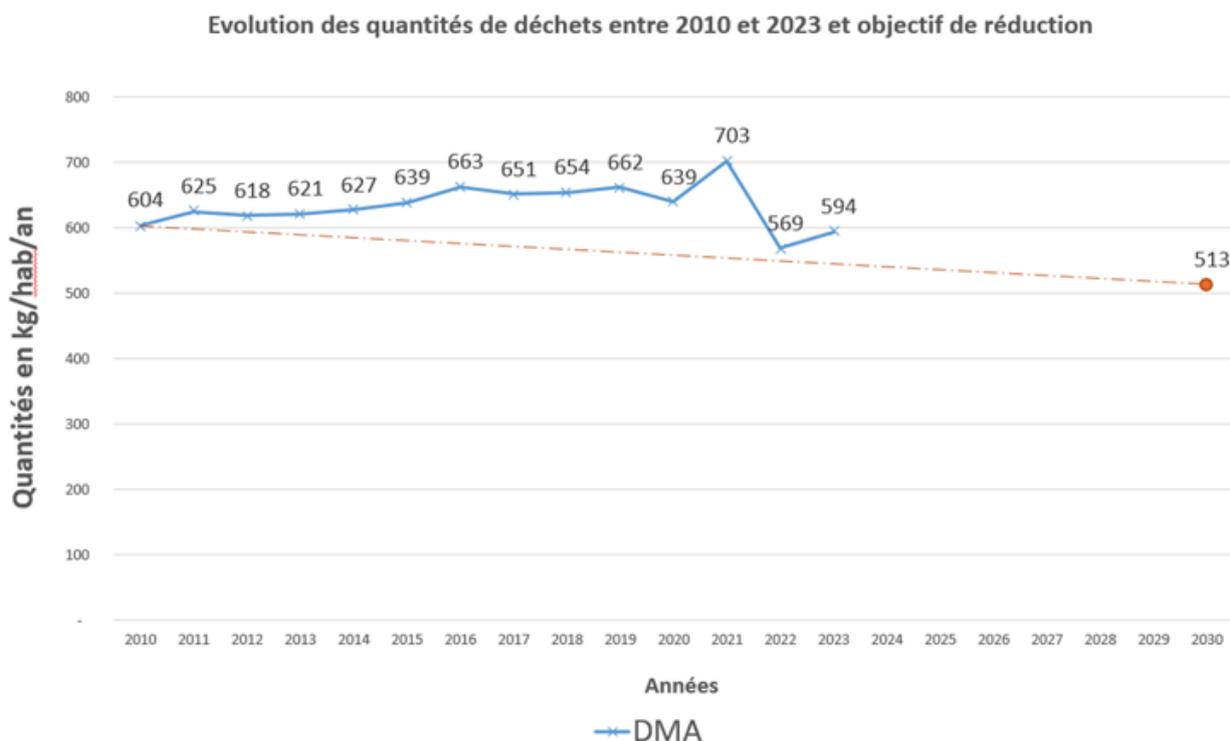
6 - LES ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROJET DE PLPDMA

Suite à un processus de concertation avec les acteurs du territoire, NiortAgglo a retenu les enjeux et objectifs suivants :



La CAN s'est fixée pour objectif de décliner les objectifs nationaux de réduction des DMA à l'échelle de son territoire.

Le PLPDMA vise donc à atteindre un ratio de DMA de 513 kg/hab en 2030 et à maintenir la réduction en 2031. Ce qui revient à **une réduction de 15 % des DMA par rapport à 2010.**



7 - SUIVI ET ÉVALUATION

7.1 - Gouvernance du projet de PLPDMA

La gouvernance du PLPDMA est assurée par la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES). Il s'agit d'une obligation règlementaire prévue par l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement. La collectivité est libre d'en fixer la composition et son fonctionnement.

La CCES est une instance de co-construction à vocation consultative et prospective :

- Elle donne son avis sur le projet ;
- Le bilan annuel du PLPDMA lui est présenté ;
- Tous les 6 ans la CCES évalue le PLPDMA.

De manière optimisée, la CCES a été activement et étroitement associée à l'élaboration et au suivi du PLPDMA. Elle est un véritable lieu de débat et d'échange de points de vue.

Lors du diagnostic et de l'élaboration du programme, la CCES était constituée de 5 élus de la CAN :

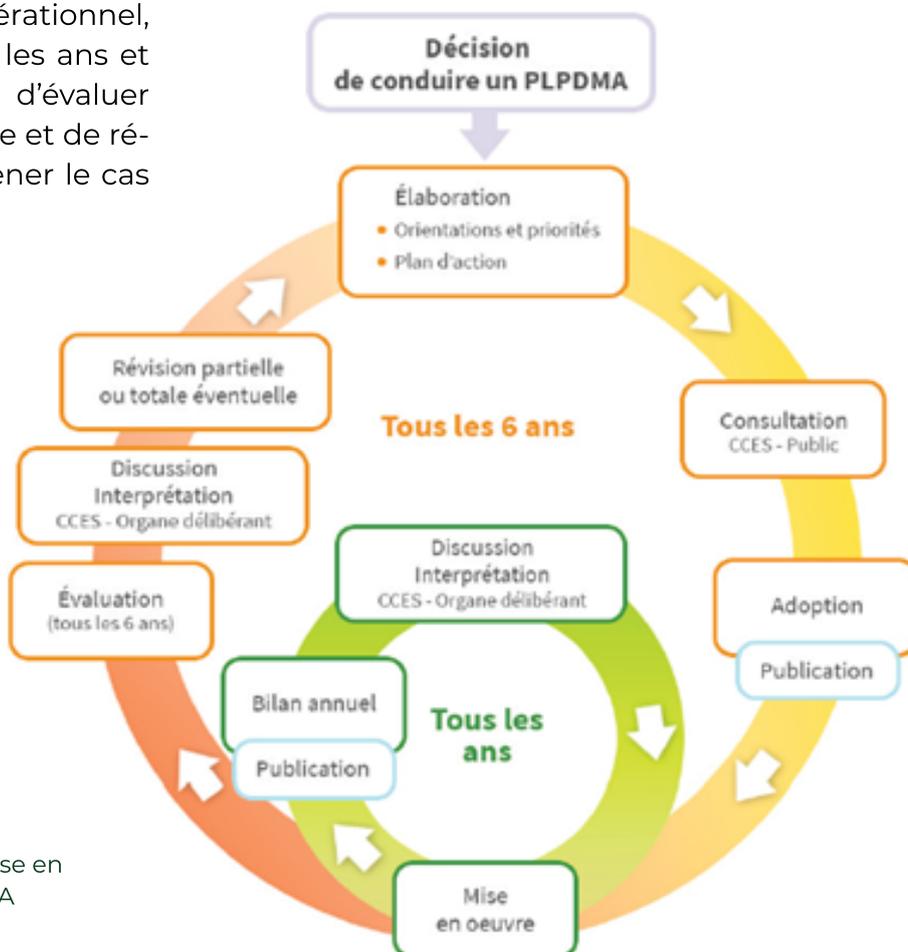
- M. Dominique SIX (Vice-Président Déchets et espace public),
- M. Frédérique NOURRIGEON (Conseiller Communautaire, maire de Saint-Martin-de-Bernegoue),
- M. Franck PORTZ (Conseiller Communautaire, maire de Vouillé),
- M. Philippe LEYSSENE (Conseiller Communautaire, maire d'Arçais),
- Mme Sophie BROSSARD (Conseillère Communautaire, maire de Saint-Romans-des-Champs).

Cette composition sera remaniée et enrichie après adoption du PLPDMA, au fur et à mesure de l'avancée du programme.

Le pilotage du PLPDMA s'articule autour :

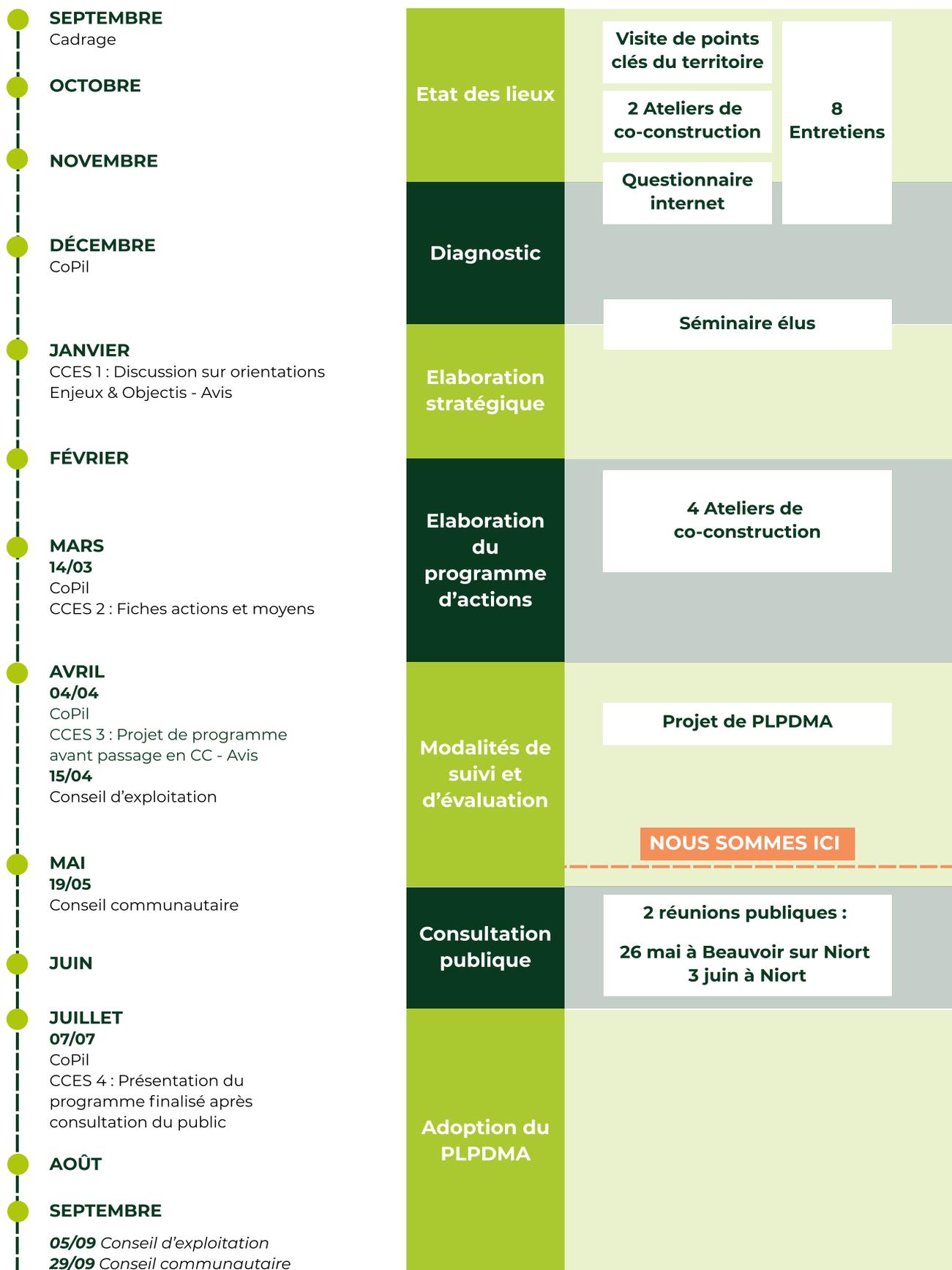
- De **l'élú-référent** : son rôle est, d'une part de porter le programme et, d'autre part, d'assurer le pilotage avec l'animateur du programme ;
- De **la CCES** qui, une fois constituée, donne un avis sur le projet de PLPDMA, sur le bilan annuel et évalue tous les 6 ans le programme ;
- De **l'équipe projet** qui élabore et anime le PLPDMA. Cette instance est composée, au sein de la direction PREVALEC, de la directrice, du chef de service prévention des déchets dont le rôle est de coordonner l'équipe projet et de proposer des orientations aux décideurs, de la chargée de mission biodéchets et de l'équipe prévention du service Prévention et Mobilisation en tant que de besoins.

Une fois le PLPDMA opérationnel, un bilan est réalisé tous les ans et présenté à la CCES afin d'évaluer l'efficacité du programme et de réorienter les actions à mener le cas échéant.



Processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi d'un PLPDMA (source : ADEME)

7.2 - Calendrier d'élaboration du projet de PLPDMA



PARTIE 2

PROJET DE PROGRAMME

1 - UN PROGRAMME EN 4 AXES ET 13 FICHES ACTIONS

Le PLPDMA s'articule autour de 4 axes. Celles-ci sont déclinées en 13 fiches-actions et 39 sous-actions présentant un calendrier opérationnel et un budget prévisionnel.

AXE 1 - PILOTER ET ANIMER LE PLPDMA	
A - Piloter et animer le PLPDMA en concertation avec les partenaires	<p>A1 - Pilotage et suivi de la mise en œuvre du programme d'action (calendrier, indicateurs, budget...)</p> <p>A2 - Assurer l'animation du PLPDMA et la mobilisation des partenaires</p>
B - Créer une dynamique interne autour du PLPDMA - Fil rouge de la direction PREVALEC	<p>B1 - Structurer le travail sur les actions du PLPDMA</p> <p>B2 - Assurer l'animation du service et la mobilisation des agents</p> <p>B3 - Mettre en place un plan de formation adapté aux besoins de la collectivité (accompagnement des pros, etc.)</p>
AXE 2 - COMMUNIQUER EFFICACEMENT SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	
C - Structurer un plan de communication global de prévention des déchets	<p>C1 - Construire un plan de communication "prévention des déchets" visant à informer et accompagner les changements de comportement</p> <p>C2 - Déployer et suivre le plan de communication "prévention des déchets"</p> <p>C3 - Utiliser l'application MonTri pour diffuser les actions et messages de prévention</p> <p>C4 - Développer une communication spécifique à l'accueil sur le territoire, pour les nouveaux habitants, les touristes et les professionnels</p>
D - Structurer un réseau de communication et d'information avec les partenaires et les communes	<p>D1 - Identifier les partenaires et renforcer les liens avec les partenaires</p> <p>D2 - Renforcer le lien avec les communes du territoire</p> <p>D3 - Travailler avec l'ensemble des services de la CAN et créer une dynamique autour des actions de prévention</p>
AXE 3 - SENSIBILISER ET FACILITER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT	
E - Mettre l'événementiel au service de la prévention	<p>E1 - Promouvoir le dispositif éco-manifestations</p> <p>E2 - Promouvoir et participer aux événements du territoire en lien avec l'environnement et la prévention des déchets</p> <p>E3 - Créer de nouveaux espaces d'échanges avec les habitants</p>

F - Maintenir et renforcer les programmes d'animation à destination des scolaires	F1 - Maintenir et renforcer les programmes d'animation en milieu scolaire
G - Renforcer et développer les programmes d'animations pour favoriser et accompagner les changements de comportement	G1 - Poursuivre les programmes d'animations thématiques à destination des citoyens G2 - Promouvoir les pratiques de consommation responsable
H - Améliorer l'éco-exemplarité de la CAN	H1 - Créer un cycle de formation pour les agents H2 - Renforcer les pratiques responsables en s'appuyant sur le SPASER H3 - Généraliser les bonnes pratiques au sein des services

AXE 4 - VALORISER, AMPLIFIER ET DÉPLOYER LES SOLUTIONS CONCRÈTES POUR RÉDUIRE LES DMA

I - Renforcer et développer les offres de réemploi, réparation et mutualisation de biens	I1 - Développer de nouvelles zones dédiées au réemploi en déchèterie et accompagner les projets de réemploi I2 - Promouvoir l'ensemble des initiatives citoyennes et privées dédiées à la réparation et au partage I3 - Accompagner les projets dédiés à la réparation et au partage I4- Accompagner le déploiement de la consigne des contenants sur le territoire I5 - Etudier la possibilité d'implanter une matériauthèque sur le territoire
J - Renforcer et développer la gestion de proximité des biodéchets	J1 - Accompagner les professionnels (artisans, commerçants, restaurateurs) vers une meilleure gestion des biodéchets J2 - Renforcer le déploiement des solutions de compostage collectif J3 - Améliorer et faciliter la pratique du compostage J4 - Accompagner l'ensemble des initiatives innovantes pour la lutte contre le gaspillage alimentaire J5 - Sensibiliser le public scolaire et limiter le gaspillage alimentaire en restauration collective
K - Renforcer et développer les actions de réduction des déchets verts	K1 - Renforcer et faciliter les bonnes pratiques d'aménagement et d'entretien des jardins privés K2 - Renforcer les bonnes pratiques dans la gestion des espaces verts publics K3 - Accompagner l'émergence d'une ressourcerie végétale avec animations et temps de sensibilisation en s'appuyant sur une structure associative (locale ou régionale) K4 - Adapter le règlement des déchèteries aux évolutions des pratiques - Interdire l'apport de tontes en déchèterie

L - Accompagner les professionnels du territoire dans la prévention et la réduction de leurs déchets

L1 - Mettre en place un GT territorial dédié à l'accompagnement des professionnels
L2 - Animer et/ou soutenir le déploiement d'accompagnement des entreprises à la gestion et réduction des déchets
L3 - Adapter les règlements de collecte et des déchèteries aux évolutions des pratiques - Tendre vers l'interdiction d'accès des professionnels en déchèterie

M - Mettre en place les sacs poubelle transparents pour la collecte des OMR

Voir le projet de PLPDMA complet



2 - LES POTENTIELS DE RÉDUCTION

Les actions prévues dans le PLPDMA visent à réduire les quantités de DMA sur le territoire sur 6 ans.

Sur les 39 sous-actions de ce programme, 12 d'entre-elles ont un potentiel de réduction permettant d'atteindre les objectifs de réduction du PLPDMA, soit **une réduction d'environ 10 000 tonnes de déchets en 2031**.

Il s'agit principalement de déchets apportés en déchèteries et d'OMR. Parmi ces actions, 3 portent 93% du potentiel de réduction :

- Renforcer et développer les actions de réduction des déchets verts avec l'interdiction de l'apport des tontes en déchèterie [Fiche Action K] ;
- Interdire l'accès des déchèteries aux professionnels du territoire [Fiche Action L] ;
- Mettre en place les sacs poubelles transparents pour la collecte des OMR [Fiche Action M].

Les potentiels de réduction par année et pour chacune des 12 sous-actions présentant un potentiel de réduction des DMA sont présentés dans le tableau situé en page suivante.

A noter que si pour les 27 autres sous-actions inscrites dans le projet de PLPDMA il n'a pas été possible d'estimer un potentiel de réduction, ces dernières contribuent tout de même à réduire les DMA et à assurer la bonne mise en oeuvre du programme.

Sous-actions	Type de déchets détournés	2026	2027	2028	2029	2030	2031
E1 - Promouvoir le dispositif éco-manifestations	Déchets détournés des OMR <i>En tonnes par an</i>	2	4	6	9	12	14,6
	Déchets détournés de la collecte sélective <i>En tonnes par an</i>	0,5	1	2	3	4	4,9
G2 - Promouvoir les pratiques de consommation responsables	Déchets détournés des OMR (couches et protections hygiéniques) <i>En tonnes par an</i>	4	8	12	15	18	20,5
I1 - Développer de nouvelles zones dédiées au réemploi en déchèterie et accompagner les projets de réemploi	Déchets détournés des déchèteries <i>En tonnes par an</i>	0	5	50	90	130	160
J1 - Accompagner les professionnels (artisans, commerçants, restaurateurs) vers une meilleure gestion des biodéchets	Biodéchets détournés des OMR provenant des professionnels <i>En tonnes par an</i>	10	40	70	80	90	100
J2 - Renforcer le déploiement des solutions de compostage collectif	Biodéchets détournés des OMR <i>En tonnes par an</i>	2	4	6	8	10	12
J3 - Améliorer et faciliter la pratique du compostage	Biodéchets détournés des OMR <i>En tonnes par an</i>	60	120	180	240	300	360
J5 - Limiter le gaspillage alimentaire en restauration collective	Biodéchets détournés des OMR <i>En tonnes par an</i>	0,15	0,3	0,45	0,6	0,75	0,9
K1 - Renforcer et faciliter les bonnes pratiques d'aménagement et d'entretien des jardins privés	Déchets verts détournés des déchèteries (impact aide locations broyeurs aux usagers) <i>En tonnes par an</i>	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5
K2 - Renforcer les bonnes pratiques dans la gestion des espaces verts publics	Déchets verts détournés des déchèteries <i>En tonnes par an</i>	50	100	200	350	425	500
K4 - Adapter le règlement des déchèteries aux évolutions des pratiques - Interdire l'apport de tontes en déchèterie	Déchets verts détournés des déchèteries <i>En tonnes par an</i>				4062,6	4062,6	4062,6
	Autres déchets détournés des déchèteries <i>En tonnes par an</i>				1616,4	1616,4	1616,4
L3 - Adapter les règlements de collecte et des déchèteries aux évolutions des pratiques - Interdire l'accès des professionnels en déchèterie	Déchets détournés des déchèteries <i>En tonnes par an</i>		150	500	1340	1340	1340
M - Mettre en place les sacs poubelle transparents pour la collecte des OMR			500	1200	1924	1924	1924
TOTAL	En tonnes par an	141	945	2239	9751	9945	10128

3 - LES COÛTS ÉVITÉS

La réduction des tonnages de DMA engendre des économies, les coûts étant en partie relatifs aux tonnages collectés et traités. Des gains supérieurs peuvent être également espérés en mettant en œuvre des actions d'optimisation de la collecte (changement de fréquences des tournées pour mieux coller aux évolutions de tonnages, optimisation du réseau de déchèteries et de leur fonctionnement, évolution de la Redevance Spéciale pour s'approcher du coût réel de service, recherche de nouvelles solutions de traitement autre que l'enfouissement, etc.).

Du fait des évolutions conjoncturelles à venir, ces coûts sont toutefois difficiles à estimer. Néanmoins, en se basant sur les coûts nets du service déchet en 2023, avec une approche coûts constants et service constant (pas d'évolution de l'organisation du service), un calcul des économies potentielles a été estimé. Il aboutit à une économie de l'ordre de 616 000 € en 2031.

En tenant compte du coût des actions du PLPDMA (dépenses supplémentaires par rapport au budget 2025), le gain du projet est estimé 69 358 € à partir de 2031.

4 - LES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS

Le budget du programme est estimé à 3 600 000 € sur 6 ans, soit un budget annuel moyen de 600 000 €. Par rapport au budget prévention des déchets 2025, cela correspond à 42 500 € de plus en moyenne par an.

Actions	Total des dépenses sur 6 ans
A - Piloter et animer le PLPDMA en concertation avec les partenaires	31 200,00 €
B - Créer une dynamique interne autour du PLPDMA - Fil rouge de la direction PREVALEC	44 000,00 €
C - Structurer un plan de communication global de prévention des déchets	130 000,00 €
D - Structurer un réseau de communication et d'information avec les partenaires et les communes	3 000,00 €
E - Mettre l'événementiel au service de la prévention	56 500,00 €
F - Maintenir et renforcer les programmes d'animation à destination des scolaires	11 000,00 €
G - Renforcer et développer le programme d'animation pour favoriser et accompagner les changements de comportement	27 000,00 €
H - Améliorer l'éco-exemplarité de la CAN	18 000,00 €
I - Renforcer et développer les offres de réemploi, réparation et mutualisation de biens	2 091 000,00 €
J - Renforcer et développer la gestion de proximité des biodéchets	666 400,00 €
K - Renforcer et développer les actions de réduction des déchets verts	286 000,00 €
L - Accompagner les professionnels du territoire dans la prévention et la réduction de leurs déchets	195 000,00 €
M - Mettre en place les sacs poubelle transparent pour la collecte des OMR	40 000,00 €

Les principaux postes de dépenses correspondent au maintien et au renforcement du réseau de ressourcerie – recyclerie, aux actions en faveur de la gestion de proximité des biodéchets, à l'accompagnement des professionnels dans la gestion des déchets et dans la communication auprès du grand public sur la prévention et la réduction des déchets.

Le programme de prévention et de réduction des déchets prévoit de s'appuyer sur les moyens humains existants, y compris les recrutements prévus en 2026. Il est principalement porté par les agents de la Direction Prevalec. D'autres pôles et services de la CAN seront également mobilisés dans le cadre du PLPDMA en tant que de besoin ainsi que le réseau de partenaires du territoire œuvrant dans le domaine de la prévention et la réduction des déchets.

5 - LES FICHES ACTIONS

Ce chapitre présente une synthèse de chaque fiche-action, en y intégrant pour chaque action les rubriques suivantes :

- Axe du PLPDMA correspondant
- Titre de l'action
- Résumé des sous-actions liées à l'action
- Objectifs recherchés par la mise en oeuvre de l'action
- Potentiel de réduction des déchets (DMA) induit par la mise en oeuvre de l'action
- Coûts directs évités par la mise en oeuvre de l'action
- Moyens financiers nécessaires à la mise en oeuvre de l'action
- Moyens humains nécessaires à la mise en oeuvre de l'action

A noter que les fiches-actions détaillées sont consultables dans le projet de PLPDMA en cliquant sur le lien ci-dessous.

Ces fiches-actions détaillées indiquent notamment le calendrier de mise en oeuvre des sous-actions, ou encore la liste des indicateurs retenus pour mesurer les impacts de chaque action. Ces indicateurs seront nécessaires au suivi et à l'évaluation du programme durant toute sa phase de mise en oeuvre opérationnelle.

[Voir le projet de PLPDMA complet](#)



FICHE ACTION A

Piloter et animer le PLPDMA en concertation avec les partenaires

A1 - Pilotage et suivi de la mise en œuvre du programme d'action (calendrier, indicateurs, budget...)

Mise en place de l'équipe projet et des groupes de travail thématiques, participation aux réunions de la Régie PREVALEC, réunions de suivi du PLPDMA, rédaction et diffusion des CR de réunions, formalisation des processus de suivi des indicateurs et de la mise en œuvre des actions, réalisation d'un bilan à mi-parcours du PLPDMA afin de prévoir d'éventuelles réorientations.

A2 - Assurer l'animation du PLPDMA et la mobilisation des partenaires

Organisation d'une réunion de la CCES tous les ans, qui pourra être progressivement ouverte aux partenaires de la CAN, organisation d'un temps fort annuel avec les prestataires et partenaires du service PREVALEC pour créer et maintenir une dynamique autour de la prévention des déchets.



Objectifs

Piloter et suivre le PLPDMA en mobilisant les différents pôles de PREVALEC.

Créer une dynamique territoriale autour de la prévention des déchets en mobilisant les acteurs du territoire lors de 2 événements annuels dont la CCES.



Potentiel de réduction

(en t/an à horizon 2031)

0 t/an



Coûts directs évités

(en €/an à horizon 2031)

0 €/an



Moyens financiers

(global - hors moyens humains)

31 200 €



Moyens humains

(en moyenne sur 6 ans)

0,2 ETP

FICHE ACTION B

Créer une dynamique interne autour du PLPDMA - Fil rouge de la direction PREVALEC

B1 - Structurer le travail sur les actions du PLPDMA

Mise en place de groupes de travail, temps d'échange et de restitution sur les travaux et avancées des différents groupes de travail, échanger sur les pratiques, mutualiser les moyens en animation.

B2 - Assurer l'animation du service et la mobilisation des agents

Participer au bilan interne de la direction PREVALEC pour présenter et valoriser les actions du PLPDMA, assurer la diffusion de l'information via une newsletter interne (bonnes pratiques, nouveautés, avancement des actions...).

B3 - Mettre en place un plan de formation adapté aux besoins de la collectivité (accompagnement des pros, etc.)

En fonction de l'affectation des agents sur les actions du PLPDMA, s'assurer de leur formation et montée en compétence sur les sujets.



Objectifs

Créer une dynamique interne autour du PLPDMA.



Potentiel de réduction

(en t/an à horizon 2031)

0 t/an



Coûts directs évités

(en €/an à horizon 2031)

0 €/an



Moyens financiers

(global - hors moyens humains)

44 000 €



Moyens humains

(en moyenne sur 6 ans)

0,4 ETP

FICHE ACTION C

Structurer un plan de communication global de
prévention des déchets

C1 - Construire un plan de communication "prévention des déchets" visant à informer et accompagner les changements de comportement

Identifier les moyens et canaux de communication, identifier les publics cibles, identifier les différents axes de communication et bâtir un plan de communication spécifique à la prévention des déchets.

C2 - Déployer et suivre le plan de communication "prévention des déchets"

Suivi et ajustement du plan de communication en lien avec les recommandations de la psychologie sociale, création d'une charte graphique, mise en œuvre du plan de communication (campagne, éventuel partenariat avec un influenceur...).

C3 - Utiliser l'application MonTri pour diffuser les actions et messages de prévention

C4 - Développer une communication spécifique à l'accueil sur le territoire, pour les nouveaux habitants et des touristes et des professionnels

Actualiser la valise d'accueil « nouvel habitant » et créer, sur le modèle, des valises d'accueil pour les hébergements touristiques et les professionnels.



Objectifs

Développer une communication cohérente et adaptée afin d'assurer la compréhension des enjeux et l'adhésion des usagers pour aller vers des changements de comportements.

Enquête sur les pratiques en début et en fin de PLPDMA.



Potentiel de réduction
(en t/an à horizon 2031)

0 t/an



Coûts directs évités
(en €/an à horizon 2031)

0 €/an



Moyens financiers
(global - hors moyens humains)

130 000 €



Moyens humains
(en moyenne sur 6 ans)

0,7 ETP

FICHE ACTION D

**Structurer un réseau de communication et d'information
avec les partenaires et les communes**

D1 - Identifier les partenaires et renforcer les liens avec les partenaires

Identifier les partenaires et structures relais, valoriser les acteurs engagés, faire connaître les solutions locales, travailler en lien avec les partenaires pour communiquer auprès du grand public.

D2 - Renforcer le lien avec les communes du territoire

Identifier les relais d'information et communication au sein des communes, valoriser et faire connaître les actions et solutions proposées par les communes.

**D3 - Travailler avec l'ensemble des services de la CAN et créer une dynamique
autour des actions de prévention**

Travailler avec les autres services de la CAN pour identifier les partenaires, mutualiser les moyens et communiquer en interne afin d'assurer une cohérence travail/maison.



Objectifs

Assurer une large diffusion des messages de prévention et d'information en structurant un réseau de communication avec les partenaires de la CAN.

Avoir un maximum de messages relayés par les partenaires et les communes.



Potentiel de réduction

(en t/an à horizon 2031)

0 t/an



Coûts directs évités

(en €/an à horizon 2031)

0 €/an



Moyens financiers

(global - hors moyens humains)

3 000 €



Moyens humains

(en moyenne sur 6 ans)

0,3 ETP

FICHE ACTION E

Mettre l'événementiel au service de la prévention

E1 - Promouvoir le dispositif éco-manifestations

Communiquer sur le dispositif et diffuser une fois par mois un message type « ce mois-ci, ils ont organisé une manifestation en limitant les déchets », recevoir les demandes et les traiter, rencontrer les organisateurs pour les accompagner sur la prévention et réduction des déchets.

E2 - Promouvoir et participer aux événements du territoire en lien avec l'environnement et la prévention des déchets

Coordonner la SERD avec les acteurs partenaires et proposer un programme d'animations commun, identifier les événements en lien avec l'environnement, les salons et forums professionnels, et proposer une participation de la CAN (stand, animation).

E3 - Créer de nouveaux espaces d'échanges avec les habitants

Poursuivre les opérations « aller vers » (marchés, auprès des partenaires, groupes d'habitats, quartiers prioritaires...), et renforcer l'impact de ces opérations en utilisant le théâtre pour faire passer les messages de prévention.



Objectifs

> **100 manifestations** engagées dans les actions de prévention chaque année

1 programme conjoint pour assurer l'animation de la SERD

Diffuser les messages de prévention des déchets et les bonnes pratiques auprès du grand public.



Potentiel de réduction
(en t/an à horizon 2031)

19,5 t/an



Coûts directs évités
(en €/an à horizon 2031)

2 767 €/an



Moyens financiers
(global - hors moyens humains)

56 500 €



Moyens humains
(en moyenne sur 6 ans)

0,5 ETP

FICHE ACTION F

Maintenir et renforcer les programmes d'animation en milieu scolaire

F1 - Maintenir et renforcer les programmes d'animation en milieu scolaire

Faire le bilan des animations scolaires et périscolaires existantes et, si besoin, adapter le programme et le poursuivre, utiliser des vidéos éducatives sur les différents équipements de prévention et gestion des déchets, réaliser des interventions pour sensibiliser les équipes pédagogiques et le personnel des établissements scolaires et périscolaires au tri et à la prévention des déchets, et réaliser un diagnostic matériel dans les établissements (bacs, composteurs...).



Objectifs

> **55 animations** en milieu scolaire chaque année.

100 % des établissements demandeurs sont accompagnés (diagnostic matériel et sensibilisation).

Sensibiliser le jeune public et accompagner les équipes pédagogiques et le personnel.



Potentiel de réduction

(en t/an à horizon 2031)

0 t/an



Coûts directs évités

(en €/an à horizon 2031)

0 €/an



Moyens financiers

(global - hors moyens humains)

11 000 €



Moyens humains

(en moyenne sur 6 ans)

0,4 ETP

FICHE ACTION G

Renforcer et développer le programme d'animation pour favoriser et accompagner les changements de comportement

G1 - Poursuivre les programmes d'animations thématiques à destination des citoyens

Poursuivre le programme d'animation maison et jardin au naturel, poursuivre les animations auprès du grand public sur le tri et la prévention des déchets.

G2 - Promouvoir les pratiques de consommation responsables

Inciter les crèches à l'utilisation des couches lavables, continuer la promotion des couches lavables par le soutien à l'achat, promouvoir les protections périodiques réutilisables en mettant en place un soutien à l'achat et communiquer sur les produits d'hygiène réutilisable (disques démaquillants lavables...).



Objectifs

> **500 participants** sur les animations maison et jardin au naturel.

5 crèches utilisent les couches lavables.

Favoriser les changements de comportement et pratiques d'achats.



Potentiel de réduction

(en t/an à horizon 2031)

20,5 t/an



Coûts directs évités

(en €/an à horizon 2031)

3 591 €/an



Moyens financiers

(global - hors moyens humains)

27 000 €



Moyens humains

(en moyenne sur 6 ans)

0,4 ETP

FICHE ACTION H

Améliorer l'éco-exemplarité de la CAN

H1 - Créer un cycle de formation pour les agents

Organiser des temps de sensibilisation pour les agents PREVALEC, accompagner les agents des communes et des sites de l'agglomération sur le tri et la prévention des déchets (visite diagnostic sur site, temps d'échange et de conseils).

H2 - Renforcer les pratiques responsables en s'appuyant sur le SPASER

Mettre en œuvre le SPASER dans les marchés et suivre les indicateurs associés.

H3 - Généraliser les bonnes pratiques au sein des services

Participer au Digital Clean Up chaque année afin d'encourager au don des appareils non utilisés, valoriser les actions de réemploi déjà existantes au sein des services (communication interne), organiser une fois par an une journée dédiée en interne.



Objectifs

100 % des agents PREVALEC sensibilisés.

1 temps fort organisé en interne chaque année (journée zéro déchet, donnez-prenez, animation...).

Augmenter la part de biens issus du réemploi dans les achats de la CAN et diminuer les emballages



Potentiel de réduction

(en t/an à horizon 2031)

0 t/an



Coûts directs évités

(en €/an à horizon 2031)

0 €/an



Moyens financiers

(global - hors moyens humains)

18 000 €



Moyens humains

(en moyenne sur 6 ans)

0,3 ETP

FICHE ACTION I

Renforcer et développer les offres de réemploi, réparation et mutualisation de biens

I1 - Développer de nouvelles zones dédiées au réemploi en déchèterie et accompagner les projets de réemploi

Développer les zones de gratuité en lien avec les partenaires, favoriser et accompagner le développement du réemploi, notamment l'implantation d'une nouvelle structure de réemploi en veillant à la bonne coopération avec les acteurs en place, développer un nouveau point de collecte en déchèterie...

I2 - Promouvoir l'ensemble des initiatives citoyennes et privées dédiées à la réparation et au partage

Réaliser un annuaire des acteurs du réemploi et de la réparation et le mettre à disposition via l'application MonTri, valoriser les plateformes locales de partage, favoriser la réparation en faisant la promotion des aides existantes.

I3 - Accompagner les projets dédiés à la réparation et au partage

Accompagner le développement des Cafés Réparation et des projets de mutualisation et partage d'outils.

I4 - Accompagnement le déploiement de la consigne des contenants sur le territoire

Participer aux dynamiques extraterritoriales, identifier les acteurs porteurs de projets et faciliter le déploiement de la consigne.

I5 - Etudier la possibilité d'implanter une matériauthèque sur le territoire



Objectifs

1 nouvelle déchèterie équipée pour le réemploi.

1 nouvelle recyclerie sur le territoire.

20 nouvelles zones de gratuité.

Augmenter les quantités de réemploi, promouvoir et faciliter les pratiques de réparation et de mutualisation d'équipements et de matériel.



Potentiel de réduction
(en t/an à horizon 2031)

160 t/an



Coûts directs évités
(en €/an à horizon 2031)

12 553 €/an



Moyens financiers
(global - hors moyens humains)

2 091 000 €



Moyens humains
(en moyenne sur 6 ans)

0,8 ETP

FICHE ACTION J

Renforcer la gestion de proximité des biodéchets

J1 - Accompagner les professionnels (artisans, commerçants, restaurateurs) à une meilleure gestion des biodéchets

Etude pour l'appui au tri et à la collecte des fermentescibles dans les restaurants de centre-ville, accompagner les professionnels sur les bonnes pratiques, intégrer dans le règlement de collecte l'interdiction du dépôt des biodéchets dans les poubelles OMR.

J2 - Renforcer le déploiement des solutions de compostage collectif

Cartographier les composteurs collectifs, faire émerger de nouveaux projets de compostage en pied d'immeuble en impliquant les bailleurs sociaux.

J3 - Améliorer et faciliter la pratique du compostage

Faciliter la distribution des composteurs, renforcer la communication, proposer des temps de partage (cafés compost).

J4 - Accompagner l'ensemble des initiatives innovantes pour la lutte contre le gaspillage alimentaire

Accompagnant les structures souhaitant développer des solutions de lutte contre le gaspillage alimentaire (solution de redistribution de repas non servis, conserverie).

J5 - Sensibiliser le public scolaire et limiter le gaspillage alimentaire en restauration collective



Objectifs

1500 composteurs distribués
chaque année.

2 nouveaux sites de
compostage collectif par an.

**Encourager et accompagner
les changements de pratiques
sur la gestion des biodéchets
et réduire le gaspillage
alimentaire.**



Potentiel de réduction
(en t/an à horizon 2031)

473 t/an



Coûts directs évités
(en €/an à horizon 2031)

82 838 €/an



Moyens financiers
(global - hors moyens humains)

666 400 €



Moyens humains
(en moyenne sur 6 ans)

2,8 ETP

FICHE ACTION K

Renforcer et développer les actions de réduction des déchets verts

K1 - Renforcer et faciliter les bonnes pratiques d'aménagement et d'entretien des jardins privés

Programme « Maison et jardin au naturel », faciliter l'accès à la location de broyeurs (aides).

K2 - Renforcer les bonnes pratiques dans la gestion des espaces verts publics

Favoriser la montée en compétence des agents sur les bonnes pratiques, développer les partenariats avec les professionnels pour la valorisation des déchets verts, promouvoir la mutualisation de broyeurs entre communes.

K3 - Accompagner l'émergence d'une ressourcerie végétale avec animations et temps de sensibilisation en s'appuyant sur une structure associative (locale ou régionale)

Identifier les structures partenaires, les sites, et accompagner le projet.

K4 - Adapter le règlement des déchetteries aux évolutions des pratiques - Interdire l'apport de tontes en déchèterie



Objectifs

- 30% de déchets verts en déchèterie.

-50% des déchets verts apportés par les communes.

Encourager et accompagner les changements de pratiques sur la gestion des déchets verts.



Potentiel de réduction

(en t/an à horizon 2031)

6 192 t/an



Coûts directs évités

(en €/an à horizon 2031)

142 337 €/an



Moyens financiers

(global - hors moyens humains)

286 000 €



Moyens humains

(en moyenne sur 6 ans)

0,4 ETP

FICHE ACTION L

**Accompagner les professionnels du territoire dans la
prévention et la réduction de leurs déchets**

L1 - Mettre en place un GT territorial dédié à l'accompagnement des professionnels

Identifier les cibles prioritaires, mettre en place un groupe de travail avec les services concernés et les partenaires pour bâtir un plan d'actions spécifiques, informer les professionnels et porteur de projets, les rencontrer et identifier les leviers pour réduire les déchets.

L2 - Animer et/ou soutenir le déploiement d'accompagnement des entreprises à la gestion et réduction des déchets

Animer et/soutenir le déploiement d'actions collectives à destination des professionnels, s'assurer d'un maillage suffisant et des capacités des déchèteries professionnelles à proposer une offre complète et faciliter l'émergence d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale sur le territoire.

L3 - Adapter les règlements de collecte et des déchèteries aux évolutions des pratiques - Interdiction d'accès des professionnels en déchèterie



Objectifs

Accompagner **80 professionnels** dans la gestion et la prévention des déchets ménagers assimilés.

S'assurer du maillage territorial des déchèteries professionnelles et interdire l'accès des professionnels en déchèterie.



Potentiel de réduction
(en t/an à horizon 2031)

1 340 t/an



Coûts directs évités
(en €/an à horizon 2031)

35 342 €/an



Moyens financiers
(global - hors moyens humains)

195 000 €



Moyens humains
(en moyenne sur 6 ans)

0,6 ETP

FICHE ACTION M

**Mettre en place les sacs poubelle transparents pour la
collecte des OMR**

Cette action se base sur le retour d'expérience du Calitom : la mise en place des sacs transparents pour la collecte des OMR a permis d'assurer un meilleur tri, mais aussi de réduire les déchets avec :

- - 40% d'OMR
- + 20% de recyclables



Objectifs

-20 % d'OMR.

+10% de recyclables.

Avec une atteinte de 50% de ces objectifs à horizon 2031.

Favoriser le tri à la source afin de réduire les quantités d'OMR et favoriser la gestion de proximité des biodéchets.



Potentiel de réduction

(en t/an à horizon 2031)

1 924 t/an



Coûts directs évités

(en €/an à horizon 2031)

337 028 €/an



Moyens financiers

(global - hors moyens humains)

40 000 €



Moyens humains

(en moyenne sur 6 ans)

0,1 ETP

Le PLPDMA,

c'est des déchets en moins
et des économies en plus !

PREVALEC

Direction Prévention, Valorisation des
Déchets et Economie Circulaire

niort agglo
Agglomération du Niortais

Communauté d'Agglomération du Niortais | 140 rue des Equarts | CS 28770
79027 Niort Cedex
www.niortagglo.fr

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00